



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



SOCIÉTÉ DE DEVELOPPEMENT LA NEUVEVILLE

Assemblée générale
annuelle

Mardi 19 juin 2018
à 19 heures

Au caveau du Schlossberg
(Grand-Rue 9)
à La Neuveville

Ordre du jour :

1. Salutations et PV de l'assemblée générale du 6 juin 2017
2. Rapport du président
3. Intervention de Jura bernois Tourisme par Sabine Gasser
4. Comptes 2017
5. Budget 2018 et cotisation annuelle
6. Programme d'activités 2018
7. Démissions et élections au comité
8. Admissions des nouveaux membres
9. Divers

Merci de nous **confirmer votre présence** en indiquant le nombre de personnes, **AVANT LE 10 JUIN**, soit par mail marion.sanger@gmail.com ou soit par tél. 032 338 19 25 (répondeur).

Suite à l'Assemblée générale, un apéritif vous sera offert préparé et servi par la famille Petrig en toute convivialité.

EXCURSION - SAMEDI 9 JUIN 2018 A LA DÉCOUVERTE DES ABEILLES SAUVAGES ET DES INSECTES BUTINEURS

Les formations végétales de type méditerranéen situées au-dessus des vignes au nord du bourg de La Neuveville offrent une riche variété d'habitats aux abeilles sauvages et autres butineurs, et de fait de nombreuses possibilités de les observer. Lors de la sortie, les participants auront l'occasion d'apprendre une foule de choses intéressantes sur la vie et les biotopes de ces fascinants insectes. Du bas de la cascade de la Combe du Pilouvi (ruisseau de Vaux), montée à pied au Château (Schlossberg) par le sentier du Pilouvi, puis aux Rochettes et vers la réserve forestière Pilouvi – Côte de Chavannes par le sentier de la Balade de la Sorcière.

Conduite de l'excursion (en français): Alain Ducommun (entomologiste). Rendez-vous : 13h30 au bas de la cascade. Durée: 13:30 – 15:30. Parcours sans difficulté : 4.5 km aller-retour, 250 m de dénivellation. Equipement : tenue de marche sur sentier, protection contre le soleil, boisson.

La visibilité des insectes butineurs n'est garantie que par beau temps. Pour savoir si l'excursion a lieu, informez-vous auprès de RegioInfo, tél. 1600 (dès le vendredi 8 juin).

Prière de vous annoncer chez Alain Ducommun email : aducommun@bluewin.ch, tél. 032 753 75 15 jusqu'au 8 juin 2018. Pour permettre de bonnes observations à chacun, le nombre de participants est limité à 15 personnes (les inscriptions seront prises en considération dans l'ordre de leur arrivée).

AVIS MORTUAIRE

Le Conseil municipal de La Neuveville
prend part au chagrin de la famille, des parents et des amis de

Monsieur Jacques Hirt

Membre du Conseil de ville de La Neuveville de 1977 à 1988

Maire de La Neuveville de 1989 à 2000

Distingué par le diplôme d'honneur de La Neuveville en 2014

Pour les obsèques, se référer au faire-part de la famille

NÉCROLOGIE

C'est avec tristesse que les Autorités municipales ont appris le décès de Monsieur Jacques Hirt, ancien maire de La Neuveville. Monsieur Hirt a marqué la politique communale durant un quart de siècle. En bon Neuvevillois, il s'est toujours intéressé à ce qui se passait dans sa ville qu'il chérissait tant.

Après avoir fonctionné comme membre du Conseil général de 1977 à 1988, il fut brillamment élu maire de La Neuveville. Compte tenu de son expérience et de ses connaissances en politique, il exerça la fonction de maire durant douze ans, de 1989 à 2000, le règlement communal d'organisation limitant les fonctions à trois législatures de quatre ans chacune.

En 2014, il était distingué par le diplôme d'honneur de La Neuveville.

Enumérer tous les dossiers qu'il a menés à bien durant sa carrière politique n'est pas chose aisée, tant il a été sur tous les fronts. N'oublions pas qu'un des dossiers qu'il a tenus à cœur de réaliser n'est autre que la transformation du bâtiment qui abrite actuellement le Centre des Epancheurs avec son cinéma et sa salle des sociétés. C'est au cours de

ses mandats que les rues Montagu et des Mornets ont été refaites. Il s'est aussi inlassablement et âprement battu pour la suppression de la N5, qu'il disait, à juste titre, couper la ville en deux.

Il a eu une très grande implication dans la création et le fonctionnement de diverses institutions comme l'Office du tourisme, le service du feu de l'Entre-deux-Lacs, la Feuille officielle du district, le centre d'animation de jeunesse, le terrain de skater-hockey, l'ouverture d'une zone industrielle au nord de la route de Bienne, l'implantation de la Migros à l'ouest de la localité, la Ferme aux enfants à Champfahy, etc..

Il a été une des chevilles ouvrières de la création du Réseau des villes de l'Arc jurassien. Il a également participé activement aux destinées culturelles de notre pays, au sein de commissions cantonales et interjurassiennes.

Les Autorités municipales tiennent à lui rendre un vibrant hommage et à présenter leur vive sympathie à sa famille, à ses parents ainsi qu'à ses nombreux amis.

MUNICIPALITÉ DE LA NEUVEVILLE

VOTATION FÉDÉRALE DU 10 JUIN 2018

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Président :	M. CHEDEL Yannick
Vice-présidente :	Mme DE MARTINI Carinne
Membres	Mmes COULON Géraldine DAVULCUOLU Cemile DE MONTET Franziska FERRIER Angélique MM. COCHET Matthieu ENZMANN Michael FACCHINETTI Frank FAORO Benjamin FRIEDLI Paul HIRT Michael



ASSEMBLÉE DE PAROISSE

lundi 11 juin 2018 à 20.00h.
à la Maison de paroisse,
ch. de la Raisse 3

1. Accueil, organisation de l'assemblée, message
2. Procès-verbal du 4.12.2017: approbation
3. Conseil de paroisse, démission, élection, réélection
4. Informations pastorales
5. Comptes 2017: présentation, rapport des vérificateurs, approbation
6. Rapport des délégués à la régionalisation
7. Rapport des délégués au Synode
8. Rapport de la déléguée au DM, Terre Nouvelle
9. Divers

Les comptes 2017 et le procès-verbal du 4 décembre 2017 peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse aux heures d'ouverture à partir du 4 juin 2018.

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
PUBLICATION**

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 10 juin 2018 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. **Acceptez-vous l'initiative populaire «Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine)» ?**
2. **Acceptez-vous la loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAR) ?**

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 10 juin 2018 de 10 h. à 12 h.
dans les locaux de l'Administration communale,
place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 10 juin 2018 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard. Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

**LES INFOS DU MUNICIPAL
1^{er} juin 2018****RESTRUCTURATION DU SERVICE DE L'EMPLOI
A L'ECHELON REGIONAL**

Le beco Economie bernoise a décidé de fermer six succursales ORP, soit La Neuveville, Langnau, Meiringen, Moutier, St-Imier et Zweisimmen, d'ici au 31 octobre 2018. Le canton de Berne a informé le public de la fermeture des succursales par un communiqué le 16 mai 2018. Le canton invoque la mobilité accrue de la population, la bonne desserte des offices régionaux de placement (ORP) et le nombre croissant de prestations proposées en ligne qui permettent d'alléger le réseau de structures ainsi qu'une pression financière accrue que subit le Service de l'emploi ces dernières années, notamment du fait de la reprise de nouvelles tâches d'exécution et du recul actuel du chômage. Le Conseil municipal s'insurge contre la décision cantonale et va entreprendre des démarches conjointes avec les autres communes concernées.

VISITES DES VENELLES

Lors du nettoyage des venelles par le service de la voirie, il a été constaté, à plusieurs reprises, que des matériaux (pierres, morceaux de crépi, tuiles ...) provenant des maisons jonchaient le sol. Afin d'éviter tout risque d'accident, le Conseil municipal a décidé d'interdire temporairement l'accès aux venelles. Un courrier a été adressé à tous les propriétaires fonciers afin que ces derniers contrôlent ou fassent contrôler leurs immeubles et confirment que les façades, la toiture (y compris les avant-toits) et les chéneaux sont en bon état et ne présentent aucun risque. Le cas échéant, les travaux de mise en conformité nécessaires devront être réalisés. Dès que toutes les perturbations auront été supprimées, les venelles pourront être rouvertes au public dans le cadre des visites guidées organisées par Jura bernois tourisme. Dès lors, le port du casque sera exigé lors de toute visite.

CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL GENERAL

est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs
mercredi 13 juin 2018 à 19.30 h.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2018
3. Comptes 2017 (J.-P. Devaux)
 - 3.1. Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district
 - 3.2. Approbation des crédits supplémentaires d'un montant total de CHF 794'758.13
 - 3.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2017 présentant un résultat nul, après attribution de CHF 21'206.- aux amortissements supplémentaires
4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 470'300.- TTC pour le renforcement de l'infrastructure de transport de l'énergie électrique, l'assainissement de l'éclairage public et le renforcement du réseau multimédia (télé-réseau) du secteur Celliers-Ruveau : arrêté du Conseil général (A. Binggeli)
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 291'336.60 TTC pour le rachat au Syndicat du télé-réseau de La Neuveville et environs (SYTEN) de 572'584 mètres de fibres optiques sur le territoire communal : arrêté du Conseil général (A. Binggeli)
6. Règlement sur la gestion du fonds spécial « Donations et successions diverses » en faveur de la Commune municipale de La Neuveville (29920.50) : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)
7. Règlement sur la gestion du fonds spécial « Don Ferdinand Schenk » en faveur de la Commune municipale de La Neuveville (20920.51) : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)
8. Rapport de gestion 2017 : information (R. Matti)
9. Prévisions du Conseil municipal pour 2018 : information (R. Matti)
10. Position CM et décision CG sur la motion FOR (J.-P. Latscha) « Remplacement des sanitaires du sous-voies menant au débarcadère » (C. Ferrier)
11. Position CM et décision CG sur la motion FOR (J.-P. Latscha) « Amélioration de l'éclairage de la place de la Gare » (A. Binggeli)
12. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) « Développement durable : utilisation du profilographe » (R. Matti)
13. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) « Sécurité des places de jeux et des abords de l'école » (R. Matti)
14. Réponse à l'interpellation PLR (A. Gorgé) « Sécurité de la Plage » (R. Matti)
15. Rapport CM en réponse à la motion PSN (D. Bloch) « Aménagement de St-Joux » (C. Ferrier)
16. Rapport CM en réponse au postulat PLR (L. Burkhalter) « Centre-ville piéton » (C. Ferrier)
17. Rapport CM en réponse au postulat PSN (R. Petignat) « Entretien et valorisation de la plage de La Neuveville » (A. Olivieri)
18. Interventions parlementaires et développements
19. Questions simples et traitement
20. Communications

LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES**INFORMATION**

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

**du lundi 04 juin 2018
au vendredi 29 juin 2018**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

• Téléphone : 032 752 10 10, par courriel : facturation@neuveville.ch ou directement sur notre site internet www.laneuveville.ch

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT

**MON FILS
FUME DU
CANNABIS!**

Nous sommes là pour
vous aider!

APPELEZ-NOUS!
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 61



Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

JUIN	
Samedi 2	9.30-11.30h
Lundi 4	9.30-11.30h
Mercredi 6	18-19h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire
ADMINISTRATION COMMUNALE

PERMIS DE CONSTRUIRE

La commission des constructions vous rappelle qu'il est généralement nécessaire d'obtenir un permis de construire **AVANT** toute transformation, construction, ou rénovation. De même certains aménagements extérieurs sont également soumis à autorisation. En ce qui concerne **les bâtiments protégés**, aucune modification ne doit être entreprise sans avoir consulté au préalable le service compétent (services des monuments historiques à Tramelan).

Les frais de remise en état et les tracasseries qui découlent de travaux non autorisés sont bien supérieurs à ceux d'une demande d'autorisation !

L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Police des constructions

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE PLANS ROUTES CANTONALES

La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met à l'enquête les plans pour la réalisation, ou le cas échéant l'aménagement, de la route cantonale mentionnée ci-après, conformément aux articles 29 ss de la loi du 4 juin 2008 sur les routes. Les oppositions doivent être motivées et adressées au secrétariat communal avant expiration du délai de dépôt.

Route cantonale N°: 1325, Front. NE/BE - Nods - (Frinvillier) - Romont - Front. BE/SO

Commune : Nods

Projet : 230.20190 / Nouvelle construction - Boucle rebroussement bus: Nods, entrée Ouest

Dérogations demandées : Aucune

Lieu de mise à l'enquête : Administration communale de Nods, Place du Village 5, 2518 Nods

Délai de mise à l'enquête : 25 mai au 25 juin 2018. Les plans peuvent être consultés à l'administration communale de Nods durant les heures habituelles d'ouverture du bureau.

Piquetage : Le projet est indiqué sur le terrain comme suit : implantation de l'axe de la voie de rebroussement. Au besoin, le bureau RWB Berne SA (Tél. 058 220 38 70) se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient de plus amples informations à ce sujet.

Loveresse, le 18.05.2018
IIle Arrondissement d'ingénieur en chef,
Service pour le Jura bernois

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 2 juin de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.



Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

LUNDI 18 juin 2018 à 20.00 heures
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

- Ouverture de l'assemblée**
- Comptes 2017**
 - Présentation
 - Rapport de la fiduciaire
 - Approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - Approbation des comptes du Collège de District
 - Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers
 - Approbation des comptes communaux
- Demande d'un crédit d'investissement de CHF 385'000.00 pour la réfection de l'école des Prés-de-Cortébert, part d'environ CHF 7'200.- à la charge de Nods.**
 - Présentation
 - Approbation
- Création d'un nouveau poste de travail de «bûcheron- aide à la voirie» pour la voirie et la forêt, soit une charge annuelle d'environ CHF 75'000.-**
 - Présentation
 - Approbation

5. Communications du Conseil communal
Alain Favre et Willy Sunier : informations sur les constructions

6. Divers

Nods / 15.05.2018

CONSEIL COMMUNAL

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs du 2 au 6 juillet 2018.

Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) sur un petit billet et de l'afficher visiblement sur leur porte d'entrée.

En cas d'oubli, le relevé peut nous être transmis en remplissant la feuille déposée dans votre boîte aux lettres ou par mail à commune@nods.ch.

Sans relevé, la facturation sera établie sur la base d'une estimation.

Nous vous remercions pour votre bonne collaboration.

ADMINISTRATION COMMUNALE

NOUVEAU DÈS 2018 – FACTURATION DE LA TAXE DES EAUX PLUVIALES

Depuis plusieurs années, le service de l'assainissement est régulièrement déficitaire et le Conseil communal doit trouver des solutions pour équilibrer ce service.

Notre règlement communal sur l'assainissement prévoit, à l'article 28, le prélèvement d'une taxe de déversement d'eaux pluviales. Cette taxe n'a jamais été appliquée à ce jour.

Avant d'entreprendre toute autre mesure, le Conseil communal a pris la décision de mettre en application ce qui existe déjà depuis longtemps dans notre règlement.

Concrètement, dès 2018, une taxe de déversement des eaux pluviales sera facturée. Elle sera calculée selon la surface des bâtiments de la manière suivante :

Selon la surface des bâtiments (<i>Geojb</i>)			
1	-	200 m ²	CHF 0.60/m ²
201	-	500 m ²	CHF 0.55/m ²
501	-	1'000 m ²	CHF 0.50/m ²

Plus de 1'000 m² CHF 0.45/m²

Une réduction peut être demandée dans les cas suivants :

Critères	Réduction en %
Aucune eau pluviale n'est déversée au réseau communal (totalité eaux pluviales est infiltrée dans le terrain)	100
Citerne avec plus de 10 m ³	95
Citerne avec 6 – 10 m ³	80
Citerne avec 2 – 5 m ³	50
Citerne jusqu'à 2 m ³	pas de réduction

Toutes les personnes qui peuvent bénéficier d'un des critères de réduction ci-dessus sont priées de s'annoncer auprès de l'administration communale, par écrit ou courriel commune@nods.ch, en indiquant quelle réduction elles revendiquent. **Les annonces doivent être faites dans les meilleurs délais mais au plus tard d'ici fin juin 2018.** Les propriétés annoncées seront ensuite contrôlées. Il est également possible de remplir et de nous retourner le bulletin ci-dessous :

Facturation taxe des eaux pluviales dès 2018

Nom et prénom :

N° parcelle :

Critère de réduction :

Date et signature :

MA FILLE NE QUITTE PLUS SON ÉCRAN!

Nous sommes là pour vous aider!

APPELEZ-NOUS!
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch

ADDICTION SUISSE



HEURES DE REPOS

Nous nous permettons de vous rappeler les éléments essentiels des articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir :

Heures de repos

Art. 38

¹ De 19.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.

² De 22.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. **Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon** ou d'écouter de la musique trop fort.

³ Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 07.00 heures à 22.00 heures.

⁴ Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22.00 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.

⁵ Dès 22.00 heures, le repos nocturne doit être respecté.

Art. 23

¹ Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical **sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.**

ADMINISTRATION COMMUNALE



Nouvelles de l'administration

Renforcer l'information dans la Région capitale suisse

La SSR envisage de transférer le siège de la radio alémanique SRF de Berne à Zurich. La nouvelle, annoncée en avril, suscite l'incompréhension dans toute la Région capitale suisse. Générant peu d'économies, ce déménagement aurait des répercussions sur la couverture médiatique nationale et régionale. Il affaiblirait la position de la SSR en tant qu'entreprise nationale financée en grande partie par la redevance. Une concentration à Zurich est contraire à l'idée d'une Suisse fédéraliste, au principe de service public et à la volonté populaire. Unis, la Région capitale suisse, la ville et le canton de Berne demandent au conseil d'administration de la SSR de renforcer le secteur de l'information germanophone dans la capitale politique du pays, tout comme la culture est centralisée à Bâle et la télévision à Zurich.

L'information fournie par la SSR est cruciale pour la participation politique, pour la cohésion nationale et pour la diversité culturelle de la Suisse. « Au sein de la Région capitale suisse, la diversité linguistique et culturelle accentue la sensibilité envers l'importance du plurilinguisme et du fédéralisme », a relevé Bernhard Pulver, président du Conseil-exécutif du canton de Berne, lundi (28 mai 2018) lors d'une conférence de presse. L'idée de la direction de la SSR de se contenter d'une couverture de notre région par des correspondants et de transférer à Zurich le département de l'information, mais aussi le développement technologique et la recherche, affaiblirait Berne dans son rôle de centre politique du pays.

Soutien à la SSR à travers le refus de l'initiative «No Billag»

Tant l'ancrage profond de la SSR dans les régions que la qualité des programmes radio ont contribué au refus de l'initiative « No Billag ». Les émissions de la radio alémanique SRF1 ou de la chaîne d'information « SRF News », produites à Berne, sont des piliers de l'information politique en Suisse. La population des cinq cantons de la Région capitale suisse a refusé « No Billag » à des taux compris entre 69% et 78%, a rappelé le conseiller aux États fribourgeois Beat Vonlanthen, coprésident du groupe parlementaire Région capitale suisse. « La SSR a jusqu'ici privilégié une couverture rédactionnelle de l'ensemble des régions de Suisse, loin de toute centralisation. Les votants ne s'y sont pas trompés. »

Création d'un centre de compétences Information à Berne

Le conseiller d'État bernois Christoph Ammann est convaincu qu'à l'heure où les concentrations se multiplient dans les entreprises de médias privées, la SSR a une carte à jouer en restant bien implantée dans les régions et en stimulant la concurrence rédactionnelle à l'interne. Selon lui, un déménagement de la radio ne générerait que peu d'économies. Berne reste la capitale de la Suisse, le centre politique du pays. La SSR ne peut l'ignorer, elle doit continuer à en tenir compte dans son organisation future. « Nous invitons la SSR à créer à Berne, au cœur politique de la Suisse, un centre de compétences dédié à l'information, doté d'activités de recherche-développement et comprenant l'information nationale, internationale et économique ainsi que la chaîne d'informations en continu «SRF News», a ajouté Christoph Ammann.

Diversité linguistique et culturelle

La Région capitale suisse constitue un pont entre les régions linguistiques, et toute la Suisse en tire parti. Pour Thierry Steiert, syndic de la ville de Fribourg et coprésident de Région capitale suisse, les choses sont claires : « Le mandat politique impose à la SSR d'assurer la diversité linguistique et culturelle. Pour y parvenir, elle a besoin d'une organisation et d'un réseau solides, pas d'une concentration à Zurich. » Cette assise est importante au vu de l'évolution du secteur des médias.

Une impasse politico-médiatique

La SSR est tenue d'économiser. Selon elle, cela n'est possible que moyennant un regroupement des rédactions de la radio et de la télévision alémaniques à Zurich. Pour le maire de Berne, Alec von Graffenried, cet argument ne tient pas et aurait de graves conséquences journalistiques. Une concentration dans le studio de Leutschenbach entraînerait un nivellement et un appauvrissement du journalisme. Au lieu d'encourager la diversité des opinions, la SSR risque de diffuser les mêmes contenus sur tous les vecteurs. « Ce serait une impasse pour la politique des médias, sachant que les entreprises de presse privées sont de moins en moins capables de financer un journalisme de qualité. »

Le lieu de travail, centre de l'existence

Une concentration de l'information à Zurich serait problématique aux yeux du conseiller d'État valaisan Christophe Darbellay, qui représente un canton périphérique où vit une importante minorité d'Alé-

maniques. Il redoute qu'elle n'incite une grande partie des journalistes radio, TV ou online à faire de l'agglomération zurichoise le centre de leur existence et de leurs intérêts, négligeant du même coup les régions éloignées du pays. « Berne est pour les Valaisans la porte d'entrée vers le reste du pays. Peu distante, elle est étroitement liée à nous à travers la Région capitale suisse. La SSR ne peut pas se contenter d'une couverture médiatique depuis Genève ou Zurich. Berne, comme centre politique, a des répercussions sur l'ensemble de la Suisse. C'est de la ville fédérale que les médias doivent rendre compte des sujets économiques, nationaux ou internationaux, de la politique et de l'actualité à l'étranger. »

Pour un département d'information digne de ce nom dans la capitale

Pour la ville et le canton de Berne et pour la Région capitale suisse, il va sans dire que le département d'information de l'entreprise nationale financée en grande partie par la redevance doit se trouver dans la Région capitale suisse, le centre politique d'une Suisse organisée en réseau. C'est le choix qu'ont fait la plupart des pays européens. La Région capitale suisse réunit tous les acteurs du système politique helvétique, au-delà de la politique officielle. Dans notre région, les départements fédéraux côtoient les organisations nationales, les ambassades et les entreprises proches de l'État.



CP 80-32443-2



Schweizer Berghilfe
Aide Suisse aux Montagnards
Aiuto Svizzero alla Montagna
Agid Svizzer per la Montagna

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2018, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	16.07.2018	01.08.2018	Vacances estivales
	24.12.2018	02.01.2019	Vacances de Noël

Horaires des déchetteries Diesse / Prêles

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	17h00 - 19h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ
AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE****CONVOCATION**

à l'Assemblée communale du 20 juin 2018
à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour**1. Approbation du compte 2017 des Sapeurs-pompier du Plateau de Diesse**

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2017
b) Approbation du compte 2017 des Sapeurs-pompier du Plateau de Diesse

2. Approbation du compte 2017 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2017
b) Approbation du compte 2017 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

3. Approbation du compte 2017 du Collège de district de La Neuveville

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2017
b) Approbation du compte 2017 du Collège de district de La Neuveville

4. Présentation des comptes communaux 2017

- a) Introduction

5. Approbation du compte 2017 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2017
b) Présentation des arrêtés de compte
c) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
d) Approbation du compte 2017 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

6. Approbation formelle d'un crédit d'engagement de CHF 385'000.00 pour la rénovation de l'Ecole des Prés-de-Cortébert, dont notre part communale s'élève à une dépense périodique de CHF 350.00 par année.

- a) Présentation du projet
b) Approbation du crédit d'engagement de Fr. 385'000.00 pour la rénovation de l'Ecole des Prés-de-Cortébert, dont notre part communale s'élève à une dépense périodique de CHF 350.00 par année

7. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 550'000.00 pour la réfection d'un tronçon du chemin des Saigneules, à Prêles

- a) Présentation du projet
b) Approbation du crédit d'engagement de Fr. 550'000.00 pour la réfection d'un tronçon du chemin des Saigneules, à Prêles

8. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 240'000.00 pour le renforcement d'une conduite existante (eaux pluviales) de Lamboing (réalisable en plusieurs étapes)

- a) Présentation du projet
b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 240'000.00 pour le renforcement d'une conduite existante (eaux pluviales) de Lamboing réalisable en plusieurs étapes

9. Informations du Conseil communal**10. Divers et imprévus****Informations :**

Les documents se rapportant à cette assemblée déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 18 mai 2018

**NUISANCES SONORES
TRAVAUX DOMESTIQUES
ET DE JARDINAGE**

Avec le retour des beaux jours, nous profitons de vous rappeler les prescriptions à respecter concernant les nuisances sonores dues aux travaux domestiques et de jardinage.

Pour ce faire, voici le contenu de deux articles tirés de notre règlement de police communale :

Art. 24

¹ Les dimanches, les jours de grande fête et les autres jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à des activités et à des travaux qui sont bruyants, qui dérangent les fêtes religieuses ou qui compromettent le repos dominical.

Art. 50

¹ Entre 19 h 00 et 07 h 00, ainsi qu'entre 12 h 00 et 13 h 00, il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire fonctionner des installations ou des appareils bruyants.

Art. 54

¹ A l'intérieur des locaux d'habitation, pour l'accomplissement de travaux domestiques ainsi que lors de l'utilisation de machines servant à des travaux domestiques ou d'autres appareils mécaniques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des habitations, chacun aura égard aux autres habitants de la maison et aux voisins.

² Le chant, la musique, la reproduction du son, le bruit domestique et autres activités similaires ne sont pas autorisés – les jours ouvrables – entre 22 h 00 et 06 h 00 et entre 12 h 00 et 13 h 00.

³ Le week-end, les activités mentionnées ci-dessus ne sont pas autorisées du samedi 18 h 00 au lundi matin 07 h 00 que dans la mesure où elles n'importunent pas le voisinage.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

L'administration communale

**FERMETURE DE LA ROUTE DU
TWANNBERG, TRONÇON
EN DIRECTION DE DOUANNE / TWANN**

La commune de Twann-Tüscherz nous informe que la route du Twannberg, en direction de Douanne/Twann, sera partiellement fermée du 11 juin jusqu'à fin septembre 2018 en raison de travaux d'assainissement. Une déviation sera mise en place. Ces travaux étant fortement dépendants des conditions climatiques, la fin du chantier pourrait être retardée.

L'administration communale

TAXE DE CHIENS 2018

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens âgés de plus de trois mois au 1^{er} août 2018 sont astreints au paiement de la taxe.

Nous invitons les propriétaires qui ne se sont pas encore annoncés à le faire **jusqu'au vendredi 22 juin 2018** au guichet de l'administration communale ou par téléphone (032 315 70 70).

Les personnes ayant déjà annoncé leur chien recevront par courrier la facture avec la médaille.

Pour rappel, voici les tarifs en vigueur cette année:

- Chiens du village CHF 80.00
- Chiens fermes et bâtiments isolés CHF 50.00

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration communale

**VOTATIONS FÉDÉRALES DU 10 JUIN 2018
BROCHURE EASYVOTE POUR LES JEUNES !**

Davantage de jeunes et de jeunes adultes aux urnes! Ceci est l'objectif qu'easyvote aimerait atteindre grâce à du matériel de vote simplifié et à des mesures de sensibilisation adaptées aux jeunes.

Pour les prochaines votations du 10 juin 2018, vous trouverez sur leur site, www.easyvote.ch, toutes les informations utiles afin de vous aider à voter.

Alors n'hésitez plus, votez !

L'administration communale



LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique fédérale pour le dénombrement des logements vacants, nous rappelons aux propriétaires de logement qu'ils ont l'obligation d'annoncer leurs logements vacants au 1^{er} juin 2018 à l'administration communale.
Merci donc de bien vouloir faire votre annonce jusqu'au 1^{er} juin 2018 au plus tard par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par téléphone au 032 315 70 70.

Merci de votre collaboration.

L'administration communale

**TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET
VENTE DE BOIS DE FEU**

Les personnes intéressées à l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00 (départ forêt).

*Commune mixte de Plateau de Diesse
et Commune Bourgeoise de Prêles*

**FÊTE NATIONALE DU 1^{er} AOÛT 2018
A DIESSE**

Nous avons le grand plaisir de vous annoncer que notre groupe local de Jass "le 5 au nel" s'est gracieusement proposé pour la mise en place et la gestion de la cantine lors de nos festivités de la fête nationale du 1^{er} août, qui aura lieu cette année à Diesse.

La commune adresse d'ores et déjà ses chaleureux remerciements à toute l'équipe du groupe "le 5 au nel" pour leur engagement.

L'administration communale

**OUVERTURE D'UNE BIBLIOTHÈQUE
LIBRE DANS L'ANCIENNE CABINE
TÉLÉPHONIQUE DE PRÊLES**

Nous avons le plaisir de vous annoncer que depuis le 1^{er} juin 2018 une bibliothèque libre est à votre disposition dans l'ancienne cabine téléphonique, à l'Est de l'administration communale.

Vous pouvez emporter, et également y déposer, des livres, des DVD, ainsi que des CD.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir !

L'administration communale

**CORDIALE BIENVENUE
A CHACUN ET CHACUNE**

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide de bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent à partager

**UN APRES-MIDI RECREATIF AVEC
« Michel Geiser et son accordéon »**

Le 14 juin 2017 de 14h00 à 17h00 à la Maison de Paroisse de Diesse.

Collation et boissons



**RÉOUVERTURE - PARCOURS VITA
PRÊLES**

1^{er} juin 2018

Le parcours Vita de Prêles a été entièrement rénové. Ces travaux, pris en charge par la Commune de Plateau de Diesse, étaient nécessaires pour assurer une utilisation des installations en toute sécurité.

Depuis le 1^{er} juin, toute la population peut à nouveau bénéficier d'un lieu sportif sécurisé et entièrement remis aux normes.

Pour ceux qui ne le connaissent pas encore, il se situe au nord de la halle polyvalente, dans la petite forêt au niveau du tennis.

Au nom du comité du GAP
Hermann Barth



**PROCHAINE RENCONTRE DES AÎNÉS
MERCREDI 20 JUIN 2018
STAND DE TIR DE PRÊLES**

Le rendez-vous est fixé à 11h30. Il n'est pas nécessaire d'apporter la viande, le repas étant organisé et offert.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au mercredi 13 juin 2018 auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent l'inscrire sur le bulletin d'inscription.

Celles résidant dans un home peuvent faire appel au **Service bénévolote 7 sur 7** (réservation du lundi au vendredi de 09h00 à 10h30 au no 032 752 10 77).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de mai.

**Pique-nique du 20 juin 2018,
au Stand de tir de Prêles**

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Localité :
 No de tél.:
 Transport : NON OUI

Talon à retourner à l'administration communale,
La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au mercredi 13 juin 2018

**GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE
(Bergerie du Haut)**

Pour le week-end des 2 et 3 juin 2018, le gardiennage sera assuré par M. Guillaume Bugnon.

Le Comité

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES**



2^{ème} trimestre 2018

Stationnements

- Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00
- Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
- Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

2 juin, 16 juin, 30 juin

L'administration communale

8 - 10 juin 2018

Stand de tir Diesse

Venez TOUS au Tir en campagne!

Mardi 5 juin 2018 de 18h00 à 20h00

Samedi 9 juin 2018 de 16h00 à 19h00

Dimanche 10 juin 2018 de 9h00 à 11h30

Samedi et dimanche soupe aux pois offerte à tous les participants

ligue contre le cancer

Le cancer se fiche de savoir qui tu es. Mais nous, non.

C'est pourquoi nous aidons les personnes atteintes et leurs proches à vivre avec le cancer: nous les informons, soutenons et accompagnons.

A vie avec le cancer



Ancien district de La Neuveville

SYNDICAT DE COMMUNE DU CENTRE REGIONAL DE COMPETENCE ET PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS, TRAMELAN

Ordonnance sur les interventions de la protection civile du Jura bernois en faveur de la collectivité, entrée en vigueur.

La commission de gestion a retiré à ce jour l'ordonnance publiée au mois de mars 2018 selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1988 (OC0; RSB170.111) et selon acceptation du vote de l'assemblée des délégués du 24 mai 2018.

Le tarif à Fr. 35.00 par jour/ homme reste en vigueur comme suit:

Art. 7

Frais et tarifs

- Un forfait est fixé à Fr. 35.00 par jour/ homme. Il comprend les frais liés à la solde, aux déplacements, aux travaux administratifs, aux séances de planifications et préparatoires, à la reddition, à l'entretien de l'équipement personnel et à l'utilisation du matériel standardisé de la protection civile. Les frais de subsistance (pauses et repas) et d'hébergement sont en sus ;
- Les frais liés à l'acquisition de matériaux spécifiques nécessaires à la réalisation d'une tâche, de même que les frais liés à la location et à l'utilisation de machines de chantier ou de moyens de transport spécifiques ne sont pas compris dans le forfait ci-dessus et sont entièrement à la charge du mandataire. Il en va de même pour les taxes d'émolument des déchets ou d'autres taxes locales.

Au nom de la commission de gestion
La secrétaire : Anne-José Girod

Bourgeoisie de Prêles
150^e Anniversaire
1868 - 2018
Place du stand de Tir - Prêles

CHARBONNIERE
montage Jeudi 7 juin
allumage vendredi 8 juin
ouverture vendredi 15 juin
mise en sacs et vente samedi 16 juin

Samedi 16 juin 2018
Journée officielle
Pool-trucks des 18h00
Concert fanfare
Feux d'artifices

Concert Angie Ott, dès 22h00
DJ des 23h30
ouvert à toute la population

Dès le vendredi 8 juin : cantine avec restauration
tous les soirs dès 18h00
(stand de tir)




Nouvelles de l'administration

Siège garanti au Jura bernois Pas question de l'ouvrir à tous les francophones

Le siège gouvernemental réservé au Jura bernois ne doit pas être accessible aux autres francophones bernois. Le Conseil-exécutif recommande au Grand Conseil de rejeter une motion demandant que la garantie profite à toute la minorité linguistique du canton de Berne et non seulement à une partie du territoire.

exigeant une représentation équitable de l'ensemble des francophones du canton de Berne au Conseil-exécutif a été déposée par des députés verts libéraux. Actuellement, la garantie accordée au Jura bernois est fondée sur des critères territorial et linguistique, rappelle le gouvernement dans sa réponse. Le cercle des personnes au bénéfice du statut particulier est donc clairement identifiable.

Pas de statut de francophones

Il serait néanmoins difficile de se contenter du seul critère de la langue invoqué par les motionnaires. La garantie d'un siège au Conseil-exécutif supposerait d'abord l'existence d'un statut particulier pour les francophones du canton, et donc une révision de la Constitution cantonale. Le gouvernement juge cette réforme inappropriée.

Dans l'arrondissement bilingue de Bienne, le critère de la langue est déjà difficilement applicable. Les personnes qui maîtrisent les deux langues officielles cantonales peuvent être considérées aussi bien francophones que germanophones. Aucun critère précis ne permet de déterminer exactement qui est francophone. Dans les registres électoraux, par exemple, seule est indiquée la langue de correspondance entre les citoyens et la commune. En outre, les usages varient au gré des communes.

Refusé lors de la révision de la constitution

Lors de la révision totale de la Constitution cantonale de 1993, l'extension de la garantie du siège au district de Bienne a été discutée, rappelle le gouvernement dans sa réponse. Elle a été rejetée par le Conseil-exécutif, par la Commission de la révision constitutionnelle, par la Députation du Jura bernois et de Bienne romande et par le Grand Conseil. Le principe du siège garanti au Jura bernois a donc été repris tel quel. Avant la création du canton du Jura, les six districts du Jura bernois avaient droit à deux sièges.

Plafond de dépenses 2020-2023 pour les routes nationales

Le gouvernement cantonal bernois soutient le plafond de dépenses 2020-2023 pour l'entretien, l'aménagement et les grands projets liés aux routes nationales proposé par le Conseil fédéral. Il se félicite

que l'extension du réseau autoroutier entre dans un programme de développement stratégique par étapes, à l'instar de celui des transports publics. La Confédération veut prioriser la réalisation des projets destinés à éliminer les goulets d'étranglement, notamment dans la région bernoise, reconnaît le Conseil-exécutif dans sa réponse à la consultation. Il demande l'élaboration d'un projet distinct de demi-jonction au Grauholz sur le tronçon Wankdorf-Schönbühl de la N1. Il souhaite aussi que soit examinée la possibilité de réaffecter les bandes d'arrêt d'urgence des tronçons Wankdorf-Weyermannshaus, Schönbühl-Kirchberg et Kirchberg-Luterbach. Enfin, le Conseil-exécutif attend de la Confédération qu'elle accorde la priorité aux travaux de planification du contournement de Berne Est et qu'elle inclue le prolongement du tunnel de Douanne dans l'étape de réalisation 2030.

Deux substitutions au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif bernois a déclaré Christoph Zimmerli (PLR, Berne) et Daniel Klausner (Verts, Berne) élus au Grand Conseil. Christoph Zimmerli prend la place de Philippe Müller (PLR, Berne), qui a été élu au gouvernement cantonal, Daniel Klausner celle d'Aline Trede, qui cède son mandat au Grand Conseil au profit d'un siège au Conseil national. Elle y remplace Christine Häslar, future conseillère d'État bernoise.



Suppression du plafonnement des bourses

Le Conseil-exécutif supprime le plafonnement des bourses pour l'année scolaire de préparation professionnelle et le préapprentissage. Il a modifié en ce sens l'ordonnance sur l'octroi des subsides de formation. Le gouvernement cantonal bernois met ainsi en œuvre la décision prise par le Grand Conseil en lien avec le programme d'allègement 2018 de renoncer à une mesure d'économie dans le domaine des bourses.

Une mesure d'amélioration figurant dans les rapports sociaux 2012 et 2015 et des interventions au Grand Conseil demandaient de supprimer le plafond de subventionnement pour les années scolaires de préparation professionnelle et les préapprentissages et d'accorder des subsides de formation suffisants pour couvrir les coûts. Cela signifie que les coûts reconnus pour le forfait pour l'entretien, les frais de logement et les frais médicaux de base sont aussi couverts par les bourses. Dans le cadre du programme d'allègement 2018, le Conseil-exécutif comptait renoncer dans un premier temps à ces améliorations. Le Grand Conseil a rejeté cette mesure d'économie lors de la session de novembre, estimant que le principe « Bourses plutôt qu'aide sociale » était plus important qu'une mesure de rigueur efficace à court terme.

La décision de supprimer le plafond de subventionnement pour les années scolaires de préparation professionnelle et les préapprentissages bénéficiera aux familles menacées de pauvreté. Les subsides de formation supplémentaires permettront aux personnes en formation de ne pas recourir à l'aide sociale. Enfin, les mêmes principes s'appliqueront à l'ensemble des personnes en formation et l'égalité de traitement sera garantie dans le calcul du droit aux subsides.

Franchises sur le revenu légèrement plus élevées

La formation représente une charge financière élevée, pas seulement pour les familles défavorisées. Par conséquent, il serait bon que les personnes de la classe moyenne inférieure bénéficient aussi de subsides de formation. Pour élargir un peu le cercle des ayants droit, le canton de Berne relèvera légèrement les franchises sur les revenus pour les familles et les étudiants du degré tertiaire (qui passeraient de 4800 francs actuellement à 6000 francs). Cela donnera au canton la possibilité d'augmenter le montant des subsides versés par habitant, qui est inférieur à la moyenne suisse.

Le Conseil-exécutif rétablit les faits et porte plainte

Le gouvernement bernois s'inscrit en faux contre les allégations selon lesquelles il aurait choisi de passer sous silence des éléments dans le dossier des Jeux olympiques (JO). Conformément à une décision de novembre 2017, il adoptera le projet en juin 2018 avant de le transmettre au Grand Conseil. Le dossier sera alors immédiatement rendu public. Le Conseil-exécutif réfute les spéculations parues dans la presse dominicale sur le rôle du conseiller aux États Hans Stöckli lors d'une rencontre. Il a décidé de porter plainte afin qu'une enquête établisse comment des informations sur cette rencontre ont filtré dans les médias.

Le Conseil-exécutif a rencontré les conseillers aux États Hans Stöckli et Werner Luginbühl la semaine dernière, à l'occasion d'un entretien périodique. Le dossier de la candidature aux JO de 2026 était inscrit à l'ordre du jour. Le conseiller d'État Christoph Ammann, en charge du dossier en sa qualité de directeur de l'économie publique, a informé les conseillers aux États du calendrier arrêté par le gouvernement bernois fin novembre 2017. Le dossier fait actuellement l'objet d'une procédure de rapport auprès des Directions. Le Conseil-exécutif devrait adopter le projet en juin afin qu'il puisse être examiné par la Commission des finances avant la pause estivale et inscrit à l'ordre du jour de la session parlementaire de septembre. La votation populaire cantonale sur le crédit pour les JO est agendée au 10 février 2019.

Le gouvernement bernois a défini ce calendrier en décembre 2017, indépendamment de la question des coûts, afin que le peuple bernois se prononce après le vote du souverain valaisan sur le crédit proposé dans ce canton. Le Conseil-exécutif rendra son projet public dès qu'il l'aura adopté. Il réfute donc toutes les allégations selon lesquelles il pratiquerait une politique d'information destinée à influencer négativement la votation en Valais.

Des informations fantaisistes

Un article paru dans la presse dominicale le 20 mai fait référence à la rencontre périodique entre le Conseil-exécutif et les deux conseillers aux États bernois. Le gouvernement bernois tient à souligner que le conseiller aux États Hans Stöckli n'a pas exercé la moindre influence sur le dossier bernois des JO, que ce soit en ce qui concerne le contenu ou la communication. Il est faux de dire que Hans Stöckli a demandé et obtenu que des informations restent secrètes. C'est pourquoi le Conseil-exécutif a décidé de porter plainte afin qu'une enquête établisse comment des informations, fausses de surcroît, sur un entretien confidentiel entre lui et les conseillers aux États bernois ont pu filtrer dans les médias. Il s'indigne que l'article en question attribue au conseiller aux États Hans Stöckli une influence qu'il n'a jamais exercée sur le dossier bernois des JO.

La température d'une partie de la Singine est trop chaude pour les truites

La Singine est un des derniers grands cours d'eau entièrement naturels de Suisse. La population de truites a pourtant fortement diminué ces dernières années dans une partie de la rivière. D'autres poissons, comme les chevaines, sont par contre en augmentation. Des études ont montré que le réchauffement du cours d'eau est sans doute la cause de ces changements. Au vu des résultats des recherches, les cantons de Berne et Fribourg ont décidé de modifier l'alevinage de la Singine à partir de 2019.

Les prises de truites ont baissé de 60% depuis 1980 en Suisse. Le projet Fischnetz, lancé en 1998 par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Institut fédéral des sciences et technologies de l'eau (eawag), a fait apparaître des causes multiples : maladie infectieuse, mauvais état des milieux naturels, pollutions chimiques et réchauffement de l'eau.

À partir de 2015, les cantons de Berne et de Fribourg

ont mené différentes études pour trouver des explications plus précises à la diminution de la population de truites dans la Singine, entre Zollhaus (FR) et l'embouchure de la Sarine.

Très bonne qualité de l'eau

La qualité biologique et chimique de la Singine et de ses affluents a été étudiée sur 20 sites différents. Les résultats des prélèvements montrent que le cours d'eau est très propre et qu'il abrite une faune d'invertébrés exceptionnellement riche et diversifiée. La diminution du nombre de truites n'est donc probablement due ni à une pollution des eaux - rejets de stations d'épuration, activités industrielles, site pollué - ni à un manque de nourriture.

Température de l'eau trop chaude pour les truites

La température de 18 degrés, qui est « la limite du bien-être » pour les truites, a été dépassée jusqu'à 50 fois en 2017. Ces hausses ont des effets négatifs sur le frai, la croissance et la santé des poissons. Les truites ont par conséquent migré vers des eaux plus froides.

Le taux de mortalité dû à la maladie rénale proliférative (MRP) augmente chez la truite si l'eau dépasse 15 degrés et contient des parasites *Tetracapsuloides bryosalmonae*. Cette température a été dépassée pendant plus de 22 jours à toutes les stations de mesure, à l'exception de celle de la Singine froide. La MRP a été détectée sur plusieurs truites en aval de Zumholz (FR). Elle est sans doute coresponsable du recul du nombre de truites dans cette partie de la Singine. Des études sont encore en cours pour connaître la distribution de *Tetracapsuloides bryosalmonae* dans le cours d'eau.

Le réchauffement de l'eau est donc la cause de l'amenuisement du nombre de truites dans la partie de la Singine qui va de Zollhaus à l'embouchure de la Sarine.

Les autres espèces de poissons sont moins touchées par la hausse des températures, elles en profitent même. La population de chevaines, par exemple, est en augmentation. Les quelques parasites et bactéries trouvés en analysant les poissons sont dans les normes. Les autres espèces sont donc globalement en bonne santé.

Gestion de l'empoissonnement adaptée à partir de 2019

À la suite de ces études, les cantons de Berne et de Fribourg ont décidé d'aleviner la Singine avec des truites uniquement jusqu'à Zumholz. Les affluents de la Singine seront eux empoissonnés sur toute la longueur du cours d'eau, comme par le passé. L'objectif est de déterminer comment se développeront les différentes espèces de poissons dans la partie située entre Zollhaus et l'embouchure de la Sarine. Une surveillance sera mise en place.

«Subitement, je ne sentais plus ma main gauche»

La Société suisse de la chaleur en plaques soutient toutes les personnes atteintes de SEP. Aidez-nous vous aussi : www.scleroze-erw-plaques.ch

pour une vie meilleure **SEP** Service suisse de la chaleur

Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 1^{er} juin

Cultes dans les homes: 10h Mon Repos et 10h45 Montagu
16h30 Culte de l'enfance, Maison de paroisse

Samedi 2 juin

9h Maison de paroisse, dernière rencontre de catéchisme cycle II, 7^e, 8^e, 9^e, suivie de la traditionnelle grillade.
Dès 18h repas à l'envers sur inscription au Battoir de Diesse pour soutenir les activités jeunesse.

Dimanche 3 juin

9h45 Sonnerie des cloches
10h Culte Stefan Wilczynski
Textes bibliques : Psaume 23 ; 1 Corinthiens 13, 1-8, Marc 12, 41-44
Cantiques : 35-19 ; 21-14 ; 13-05 ; 47-24 ; 47-05 ; 62-78

Mercredi 6 juin

Pas de partage biblique et prière à la Blanche Eglise
Sortie des Aînés sur inscription.

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57
Marie-Laure Krafft Golay - 032 315 11 53

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 3. Juni

10.15 Uhr, Pfarrsaal Twann: Gastfreundliche Kirche.
Thema: Von den Eigenschaften Gottes. Mit Miriam Vaucher (Musik), Monika und Daniel Halter (Gastgeber), Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi. Zmorge im Gottesdienst.
Pikettdienst

23. April bis 30. Juni: Pfr. Marc van Wijnkoop
(079 439 50 99).

Aktuelle und ausführliche Informationen immer über :
www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 3 juin

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 5 juin

10h30 Liturgie de la parole à Mon Repos

Jeu 7 juin

8h45 Messe du jeudi matin à l'église paroissiale

Dimanche 10 juin

10h Messe à l'église paroissiale

Assemblée générale de la paroisse

Jeu 28 juin 2018 à 20h15 à la salle de paroisse

(Mornets 15, La Neuveville)

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 3 juin

Culte à 10h, Diesse, thème: Quels chemins pour aller vers davantage de paix?

Culte de reconnaissance

Dimanche 10 juin, 10h00, Diesse, avec Barbara Minder musicienne hors pair. Elle nous émerveillera par la beauté de sa musique et la diversité des ses instruments

8^eme édition de la Course de la Solidarité

Vendredi 17 août 2018 à Prêles

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing; 9h45 centre du village de Diesse quand le culte à lieu à Nods ou La Neuveville

Contact

Vice-président : M. Philippe Niederhauser / 032 315 19 43

Pasteur : Stéphane Rouèche

032 315 27 37 / 079 429 02 80; stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 3 juin

10h culte à Nods, cène

Vendredi 8 juin

9h, méditation et prière à la salle de paroisse

14h, rencontre avec les aînés

"présentation d'un pèlerinage de Séville à Santiago" par André Sunier

Dimanche 10 juin

10h culte à Diesse, transport 9h40 place de l'église de Nods

Lundi 11 juin

20h assemblée de paroisse, à la salle de paroisse

Vendredi 15 juin

9h, méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 17 juin

10h culte à Nods

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Catéchète professionnelle : Anne Noverraz

079 852 98 77 - noverraz.plagne@swisslogique.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Président : André Sunier

079 240 55 09 - arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche

10h Culte avec le pasteur Didier Suter, St-Cène

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mardi

6h30 à 7h Forum des hommes

Mercredi

9h15 à 11h Au café des dames

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Pas d'informations reçues

Paroisse réformée Diesse-Lamboing-Prêles

CULTE DE RECONNAISSANCE AVEC BARBARA MINDER

Dimanche 10 juin à 10h à l'église de Diesse, le culte sera d'une belle qualité musicale. En effet, pour remercier celles et ceux qui font vivre la paroisse, la musicienne Barbara Minder, fondatrice des Chemin de Traverses, sera présente. Elle surprendra tant par ses instruments originaux que par la beauté de sa musique. Le culte sera entièrement préparé avec elle afin que ses interventions s'accordent aux différents moments de la célébration. Un culte de reconnaissance ou un culte différent qui permettra aux uns et aux autres d'enrichir sa journée et sa semaine d'un moment coloré.

Cordiale bienvenue à chacune et chacun !

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

Association du service bénévole 7 sur 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.
Tél. 032 752 10 77

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 761 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch
Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Services industriels de La Neuveville

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

Agenda / Musées

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 8 avril au 28 octobre 2018. Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30, du 17 juin au 9 septembre 2018.

Exposition temporaire "Collection 2000-2017 ou la vie privée des objets dans les musées". Spectacle théâtral pour les adultes : "Femme sauvée par un tableau" : jeudi 21 juin à 20h Prix : 15.- avec verree offerte.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Exposition temporaire «Ernst Geiger (1876-1965) et le Fornel». Ouvert tous les samedis et les dimanches de 13h30 à 17h, du 6 mai au 28 octobre 2018.

Visites guidées sur demande. Rens. tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Choeur Mosaïque - La Neuveville

Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h, chemin de la Raisse 3 : les lundis 4, 11 & 18 juin.

mosaique.jjspace.ch

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.